

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

## du concours interne de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale

ACADÉMIE D'AMIENS – ACADÉMIE DE LILLE – SESSION 2023

### Table des matières

<b>1</b>	<b>Éléments statistiques généraux .....</b>	<b>2</b>
1.1	Nombre de postes à pourvoir .....	2
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis .....	2
1.3	Composition du jury .....	2
1.3.1	Jury de l'académie de Lille .....	2
1.3.2	Jury de l'académie d'Amiens .....	3
<b>2</b>	<b>Cadre général.....</b>	<b>3</b>
2.1	Les textes.....	3
2.2	Conditions générales et particulières.....	3
<b>3</b>	<b>Nature des épreuves .....</b>	<b>4</b>
3.1	Une épreuve écrite d'admissibilité .....	4
3.2	Une épreuve orale d'admission .....	4
<b>4</b>	<b>Rappel du calendrier des épreuves .....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Analyse des épreuves et conseils aux candidats.....</b>	<b>4</b>
5.1	L'épreuve de cas pratique .....	4
5.2	L'épreuve d'admission .....	5
<b>6</b>	<b>En conclusion .....</b>	<b>6</b>

## 1 Éléments statistiques généraux

### 1.1 Nombre de postes à pourvoir

Ministère	Académie d'Amiens	Académie de Lille
Éducation nationale et de la jeunesse / Enseignement supérieur	22	19
Intérieur		8
Justice		5
Culture		2
Affaires sociales		1
<b>Total académie</b>	<b>22</b>	<b>35</b>

### 1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie d'AMIENS	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	231	92%	123	53%	57	46%	20	16%	41 ans
Hommes	21	8%	18	85%	8	44%	2	11%	37 ans
<b>Académie d'AMIENS</b>	<b>252</b>	<b>100%</b>	<b>141</b>	<b>56%</b>	<b>65</b>	<b>46%</b>	<b>22</b>	<b>16%</b>	

Académie de LILLE	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	601	87,0 %	338	56%	90	27%	28	8%	42 ans
Hommes	90	13,0 %	80	89%	19	24%	7	9%	36 ans
<b>Académie de LILLE</b>	<b>691</b>	<b>100 %</b>	<b>418</b>	<b>60%</b>	<b>109</b>	<b>26%</b>	<b>35</b>	<b>8%</b>	

\* par rapport aux candidats présents

### 1.3 Composition du jury

#### 1.3.1 Jury de l'académie de Lille

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	18	81,8%	13	72,2%	31	77,5%
Ingénieur	1	4,5%		0,0%	1	2,5%
Inspecteur du travail	1	4,5%	1	5,6%	2	5,0%
Personnel de direction	2	9,1%	4	22,2%	6	15,0%
<b>Total jury académie de Lille</b>	<b>22</b>	<b>100,0%</b>	<b>18</b>	<b>100,0%</b>	<b>40</b>	<b>100,0%</b>

Ministère	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Éducation nationale et jeunesse - enseignement supérieur et recherche	12	30,0%	11	27,5%	23	57,5%
Intérieur et outre-mer	6	15,0%	4	10,0%	10	25,0%
Justice	2	5,0%	2	5,0%	4	10,0%
Affaires sociales	1	2,5%	1	2,5%	2	5,0%
Culture	1	2,5%	0	0,0%	1	2,5%
<b>Total jury académie de Lille</b>	<b>22</b>	<b>55,0%</b>	<b>18</b>	<b>45,0%</b>	<b>40</b>	<b>100,0%</b>

### 1.3.2 Jury de l'académie d'Amiens

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	7	24,0%	9	31,0%	16	55,2%
Personnel de direction	6	21,7%	7	24,1%	13	44,8%
<b>Total jury académie d'Amiens</b>	<b>13</b>	<b>44,8%</b>	<b>16</b>	<b>55,2%</b>	<b>29</b>	<b>100,0%</b>

## 2 Cadre général

### 2.1 Les textes

Le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) – corps de catégorie B – est régi par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État et le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

Le corps des SAENES comprend trois grades :

- Secrétaire administratif de classe normale,
- Secrétaire administratif de classe supérieure,
- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

L'arrêté du 20 décembre 2010 (publié au Journal Officiel / JORF n°0004 du 6 janvier 2011) fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe normale ou grade analogue des administrations de l'État et de certains corps analogues.

### 2.2 Conditions générales et particulières

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

### 3 Nature des épreuves

#### 3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

Durée : **3 heures** | Coefficient : **3**

Une épreuve de **cas pratique avec une mise en situation** à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions.

#### 3.2 Une épreuve orale d'admission

Durée : **25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé** | Coefficient : **4**

**Entretien avec le jury**, visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

### 4 Rappel du calendrier des épreuves

jeudi 20 avril 2023.....	Épreuve de cas pratique
vendredi 5 mai 2023 .....	Publication des résultats d'admissibilité
mardi 30 mai 2023 .....	Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens
jeudi 1 <sup>er</sup> juin et vendredi 2 juin 2023 .....	Épreuve orale d'admission – académie de Lille
mardi 30 mai 2023 .....	Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens
vendredi 2 juin 2023 .....	Publication des résultats d'admission – académie de Lille

### 5 Analyse des épreuves et conseils aux candidats

#### 5.1 L'épreuve de cas pratique

La première épreuve, de 3 heures, consiste en la rédaction d'une note sur le plan « 1 jeune, 1 solution » à l'aide d'un dossier complet constitué de 10 documents. Dans l'ensemble, les correcteurs ont estimé que le sujet était particulièrement accessible et les documents facilement exploitables. Le cas pratique, sous la forme d'une note, était réalisable dans le temps imparti et ne présentait pas de difficultés particulières.

La correction des copies a été réalisée de manière dématérialisée à partir de l'application Cyclades mise à la disposition de l'ensemble des correcteurs. Les copies anonymisées ont été réparties en lots, le barème de notation et la proposition de correction transmis aux correcteurs.

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
<b>65 candidats ont été déclarés admissibles</b>	<b>111 candidats ont été déclarés admissibles</b>
Note du 1er candidat admissible .....17,00/20	Note du 1er candidat admissible ..... 17,00/20
Note du dernier candidat admissible .....10,25/20	Note du dernier candidat admissible ..... 11,50/20
Moyenne des candidats admissibles .....12,50/20	Moyenne des candidats admissibles..... 13,37/20

**Le jury relève trois écueils récurrents :***a. La technique de la note administrative*

Le manque de préparation des candidats à l'épreuve du cas pratique, tant sur la forme que sur le fond, a été constaté par les membres du jury. L'absence d'un plan formalisé a systématiquement été sanctionnée, de même que le manque de concision et le manque d'attention accordé à certaines copies. Les candidats qui se sont distingués ont démontré une maîtrise de la méthode de rédaction d'une note. Le jury encourage vivement les candidats à suivre les formations appropriées.

*b. La structuration des idées*

L'absence de plan se traduit par une structuration fragile des idées et des incohérences évidentes entre le contenu des parties et sous-parties. Les candidats doivent se mettre en situation professionnelle en proposant une note opérationnelle, synthétique et bien structurée.

*c. Les qualités rédactionnelles*

Le niveau d'écriture reste très inégal, bien que globalement acceptable. Les meilleures copies se sont distinguées par de réelles qualités rédactionnelles et un style administratif adapté à l'exercice. Les fautes d'orthographe ont été trop fréquentes et systématiquement sanctionnées. Le jury recommande aux candidats de consacrer 5 minutes en fin d'épreuve à la relecture.

Enfin, il est attendu des candidats un effort personnel pour s'approprier le dossier documentaire et retranscrire les informations de manière à éviter des copier/coller inadaptés aux attentes de l'exercice.

**5.2 L'épreuve d'admission**

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
<b>22 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 8 sur liste complémentaire</b>	<b>35 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 23 sur liste complémentaire</b>
Note du 1er candidat admis .....17,57/20	Note du 1er candidat admissible ..... 17,00/20
Note du dernier candidat admis.....14,25/20	Note du dernier candidat admissible ..... 14,14/20

L'épreuve orale est l'épreuve la plus déterminante, à la fois par son coefficient (4) mais aussi et surtout parce qu'elle permet aux membres de jury de se forger une idée précise sur le potentiel, les connaissances, les motivations mais aussi sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de secrétaire administratif.

La première partie de l'épreuve orale était consacrée au parcours professionnel des candidats, qui, dans leur grande majorité, ont respecté les 10 minutes qui leur étaient imparties. Quelques candidats, bien qu'en minorité, sont restés en deçà du temps imparti, témoignant d'un manque de préparation.

Trop de candidats se contentent de présenter au jury un catalogue de leurs activités quotidiennes sans aucune structuration par compétences, n'apportant ainsi aucune plus-value au retracé de carrière. Les mieux préparés ont su mettre en avant les acquis de leur expérience professionnelle en les associant aux compétences acquises durant leur carrière.

**Le jury recommande aux candidats de porter une attention particulière à la structuration de leur exposé, en mettant en avant les compétences professionnelles transposables au corps des catégories B.**

**De même, il est préférable d'éviter une présentation trop linéaire des postes occupés. Le retracé de carrière est un exercice visant à l'autopromotion, permettant au jury d'obtenir une vision claire du parcours, de détecter rapidement les compétences et les motivations des futurs lauréats.**

La seconde partie de l'épreuve orale a permis aux membres du jury de mesurer la motivation et les aptitudes professionnelles des candidats. Le jury a également évalué le niveau de connaissance des candidats sur l'administration en conduisant l'entretien sur des thèmes d'actualité.

S'appuyant notamment sur une mise en situation concrète, les auditeurs ont pu tester cette année encore le comportement et le bon sens des candidats. Cette partie de l'épreuve a globalement été comprise et correctement appréhendée sans difficultés majeures.

De manière générale, le niveau entre les candidats est très hétérogène. Il en ressort pour les candidats moins bien classés un manque manifeste de préparation, d'investissement, de curiosité professionnelle voire même de

motivation. Néanmoins, le jury se félicite de l'excellent niveau des candidats admis qui font preuve d'aptitudes professionnelles de grande qualité.

**Le jury recommande vivement aux candidats de se documenter sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique, les grands enjeux de notre société et les réformes structurelles en cours. Il est également essentiel de prendre en compte la dimension interministérielle de ce concours, souvent méconnue des candidats.**

## 6 En conclusion

Le recrutement de corps de fonctionnaires de catégorie B est un processus très sélectif. Cette année encore, les membres de jury constatent unanimement un manque de préparation chez la majorité de candidats, ainsi qu'un défaut de concision, une connaissance limitée des réformes de l'État, une curiosité professionnelle timide, ainsi que des fautes d'orthographe et de syntaxe toujours trop présentes.

À l'issue de l'épreuve d'admission, les candidats reçus ont démontré une grande motivation et des aptitudes professionnelles correspondant aux attendus pour un emploi de catégorie B, voire, pour les meilleurs d'entre eux, d'un niveau supérieur. Ils ont fait preuve d'une grande curiosité professionnelle et d'une connaissance assez fine des grandes réformes des services de l'État. Il est toutefois regrettable de constater une fois de plus un taux d'absentéisme élevé lors de l'épreuve écrite, qui demeure toujours aussi préoccupant.

Le jury encourage tous les candidats à persévérer dans leurs efforts, à approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement de la fonction publique et les enjeux actuels, et à se préparer de manière rigoureuse pour les futures sessions de ce concours exigeant.

### Remerciements

*Le Président tient à exprimer ses chaleureux remerciements aux collègues du service interacadémique des concours non enseignants de l'académie d'Amiens pour leur organisation remarquable, qui a permis aux membres du jury de se consacrer pleinement à l'évaluation des candidats dans d'excellentes conditions de travail. Des remerciements sont également adressés à la direction de l'UFR STAPS de l'UPJV et du lycée Guy Mollet d'Arras pour l'accueil réservé aux membres du jury et aux candidats.*

Fait à Amiens, le 17 juillet 2023

Le Président du jury

**Saïd MEDDAH**